

Zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAENR) : concertation publique



Commune du Pouliguen

La ville du Pouliguen lance une concertation du public du 1er mai au 30 mai 2024 pour la création de zones destinées à la production d'énergies renouvelables.

La loi APER

La LOI « APER » relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables » du 10 mars 2023 a pour objectif de réduire le recours aux énergies fossiles et d'intensifier la production d'énergies renouvelables.

A échéance 2030, les énergies renouvelables (ENR) devront représenter au moins 40% de la production d'électricité en France. Il appartient aux communes d'identifier les ZONES D'ACCÉLÉRATION favorables à l'accueil de projets ENR.

Les communes doivent délibérer pour préciser les sites (toitures, friches, parking etc.) qui pourraient participer à la production d'énergies renouvelables.

La loi prévoit que cette délibération soit précédée d'une consultation publique.

La Consultation publique

La loi APER prévoit que les communes définissent, après concertation avec leurs administrés, des zones d'accélération où elles souhaitent prioritairement voir des projets d'énergies renouvelables s'implanter.

La ville du Pouliguen a établi ce document où apparaît une cartographie exhaustive des sites potentiels.

Les habitants de la commune ont jusqu'au 30 mai 2024 pour faire remonter leurs remarques selon les modalités suivantes :

- Sur un registre qui sera mis à la disposition du public à la mairie aux heures habituelles d'ouverture.
- Par mail en envoyant ses remarques à l'adresse : st@mairie-lepouliguen.fr
- A l'occasion de la réunion publique

Procédures de mises en œuvre

L'identification d'une ZAENR ne présage pas obligatoirement de l'implantation d'un projet.

Il s'agit simplement pour les communes de lister des zones potentielles de développement.

Les propositions de ZAENR des communes sont remontées à la préfecture.

Le Comité Régional de l'Énergie (CRE) évalue à l'échelle du département l'adéquation entre les perspectives de développement des ENR offertes par les zones proposées et les objectifs de la programmation.

Cette proposition de sites a une validité de 5 années au terme desquelles elle sera revue.

Notons cependant que si nécessaire des projets pourront toujours s'implanter en dehors de ces zones dès lors qu'ils seront conformes à la réglementation en vigueur.

Synthèse des potentiels

Photovoltaïque sur toiture :

- 18 entités
- Surface totale : 142 874 m²
- Puissance : 4 240 kWc
- Potentiel : 4 622 MWh

Photovoltaïque au sol et sur ombrières :

- 4 entités
- Surface totale : 142 111 m²
- Puissance : 2 259 kWc
- Potentiel : 2 805 MWh

Eolien :

- Pas de potentiel identifié

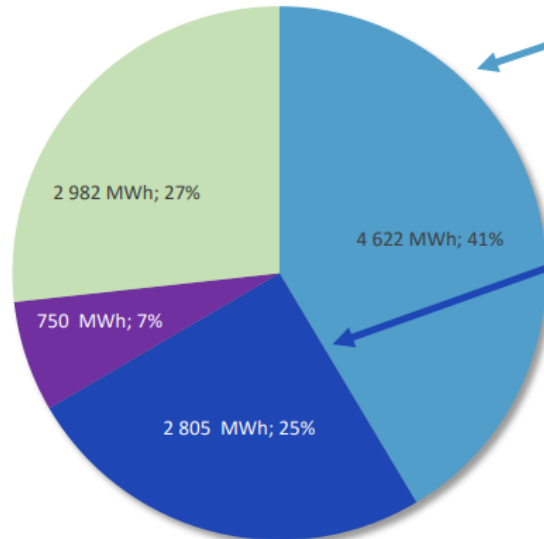
Réseau de chaleur :

- 2 982 MWh

Chaudières fioul :

- 750 MWh/an

Potentiels Le Pouliguen



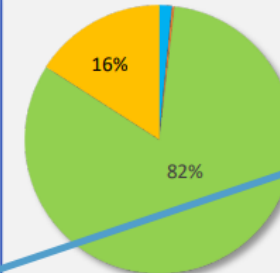
■ Photovoltaïque sur toiture : ■ Photovoltaïque au sol et sur ombrières : ■ Fioul : ■ Réseau de chaleur :



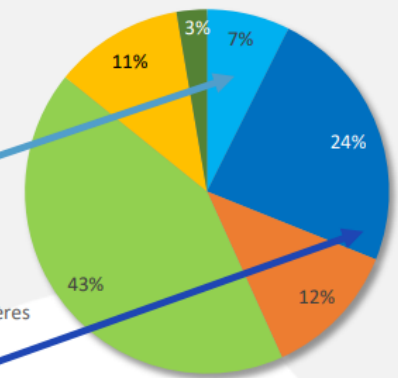
Les Energies Renouvelables dans le PCAET

Le PCAET (Plan Climat-Air-Energie Territorial) de l'agglo anticipe en 2030 une ventilation des 33 % d'énergies renouvelables comme suit :

Répartition 2020
(Total 191 450 MWh)



Répartition 2030
(Total 440 135 MWh)



■ Photovoltaïque sur toiture
■ Photovoltaïque au sol et sur ombrières
■ Solaire thermique
■ Bois énergie
■ Géothermie
■ Biogaz

32 537 MWh à l'échelle de l'agglo

104 280 MWh à l'échelle de l'agglo

Propositions de zones d'accélération de la production d'énergies renouvelables

Nom de la Zone	Localisation	Type d'énergies renouvelables à développer	
Energie solaire (photovoltaïque utilisant le rayonnement solaire pour la production d'électricité et de chaleur)	<ul style="list-style-type: none"> - Avenue Llantwit major - Rue de Cornen (ZA du Poull'Go) - Parking Lebon - Boulevard de la Libération (Bôle de Goustan) 	ATLAS POTENTIEL SOLAIRE SUR PARKING	
	<table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="vertical-align: top; width: 50%;"> <ul style="list-style-type: none"> - 4 rue Théodore Botrel - 74 boulevard de l'Atlantique - 9 rue de Sigolène - 1b rue du Maréchal Foch - 13 allée des mouettes - 3 rue Pasteur - 8 rue de la Paix - 7 rue du Maréchal Joffre - 5 rue de l'Eglise </td> <td style="vertical-align: top; width: 50%;"> <ul style="list-style-type: none"> - 6 rue Saint Exupéry - 77 rue Francois Bougouin - 1b rue de la Duchesse Anne - 9 avenue André Antoine - 55 rue de la gare - 15 avenue Llantwit Major - 6 rue de la Paix - 1 rue des sapins - Rue de Cornen </td> </tr> </table>	<ul style="list-style-type: none"> - 4 rue Théodore Botrel - 74 boulevard de l'Atlantique - 9 rue de Sigolène - 1b rue du Maréchal Foch - 13 allée des mouettes - 3 rue Pasteur - 8 rue de la Paix - 7 rue du Maréchal Joffre - 5 rue de l'Eglise 	<ul style="list-style-type: none"> - 6 rue Saint Exupéry - 77 rue Francois Bougouin - 1b rue de la Duchesse Anne - 9 avenue André Antoine - 55 rue de la gare - 15 avenue Llantwit Major - 6 rue de la Paix - 1 rue des sapins - Rue de Cornen
<ul style="list-style-type: none"> - 4 rue Théodore Botrel - 74 boulevard de l'Atlantique - 9 rue de Sigolène - 1b rue du Maréchal Foch - 13 allée des mouettes - 3 rue Pasteur - 8 rue de la Paix - 7 rue du Maréchal Joffre - 5 rue de l'Eglise 	<ul style="list-style-type: none"> - 6 rue Saint Exupéry - 77 rue Francois Bougouin - 1b rue de la Duchesse Anne - 9 avenue André Antoine - 55 rue de la gare - 15 avenue Llantwit Major - 6 rue de la Paix - 1 rue des sapins - Rue de Cornen 		
Energie de la géothermie (utilisant la chaleur du sous-sol, pour les besoins en chaud et en froid d'un bâtiment, voire pour de la production d'électricité)	<ul style="list-style-type: none"> - Secteur Victor Hugo - Promenade de la plage et quai Sandeau 	ATLAS POTENTIEL RESEAU DE CHALEUR	

**Zones d'accélération de la production
d'énergie renouvelable
Loi n° 2023-175 du 10 mars 2023**

Atlas du potentiel réseau de chaleur

**DOSSIER DE CONCERTATION PUBLIQUE
Du 01/05/2024 au 30/05/2024**


Commune du Pouliguen

Réalisation : Service Cimat / Energie / Mobilité &
Service Données et Information géographique
CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo

Sources : IGN ORTHO 2020, DGFIP - Cadastre
Label 2022

Légende :

Délimitations administratives

 Commune [1]

Potentiel (MWh/an)

 557

 2425

Nombre de zones: 2

Potentiel total: 2982 MWh/an

Part de la consommation annuelle
Communale d'électricité : 10,1%



**Zones d'accélération de la production
d'énergie renouvelable**
Loi n° 2023-175 du 10 mars 2023

Atlas du potentiel solaire sur parking


DOSSIER DE CONCERTATION PUBLIQUE
Du 01/05/2024 au 30/05/2024

Commune de Le Pouliguen


Réalisation : Service Cimat / Energie / Mobilité &
Service Données et Information géographique
CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo


Sources : IGN ORTHO 2020, DGFIP - Cadastre
Label 2022

Légende :

 Commune

Surface des ombrières sur parking

 Entre 1500 et 10000 m²

 + de 10000 m²

Nombre de zones: 4

Superficie totale: 142211 m²

Potentiel total: 2805 MWh/an

Part de la consommation annuelle
Communale d'électricité : 9,5%



**Zones d'accélération de la production
d'énergie renouvelable**

Loi n° 2023-175 du 10 mars 2023

Atlas du potentiel solaire sur toiture

DOSSIER DE CONCERTATION PUBLIQUE
Du 01/05/2024 au 30/05/2024

Commune de Le Pouliguen

Réalisation : Service Cimat / Energie / Mobilité &
Service Donnée et Information géographique
CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo

Sources : IGN ORTHO 2020, DGFIP - Cadastre
Label 2022

Légende :

□ Commune [1]

Potentiel (MWh/an)

- 14 - 50
- 50 - 100
- 100 - 150
- 150 - 200
- 250 - 300
- 300 - 339

Nombre de zones: 18

Superficie totale: 142874 m²

Potentiel total: 4622 MWh/an

Part de la consommation annuelle
Communale d'électricité :15,65%

